

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Mardi 23 décembre 2014

Président : Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire de Vigny

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DUMONT, Catherine DANIEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Anick PERTUISOT, Alain PAVIOT, Christian EVRARD, Catherine BONNOUVRIER, Isabelle COT, Philippe CORTES, Vincent GUILLOÛET

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Anna FAUVET qui a donné pouvoir à Robert de KERVÉGUEN, Delphine VALIN-HOBBE qui a donné pouvoir à Claude DUMONT, Jean FERLIER qui a donné pouvoir à Alain PAVIOT

La séance est ouverte à 20 h 30.

Madame Isabelle COT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire voudrait, au nom du Conseil Municipal, renouveler ses sincères condoléances à Anna Fauvet et lui assurer de ses affectueuses pensées suite au décès de son père.

Chaque membre de l'assemblée a été destinataire du compte rendu de la dernière réunion en date du 25 novembre 2014.

Aucune objection n'étant faite, le compte rendu est par conséquent approuvé.

Il est apporté une précision sur le coût de la mise en place des rythmes scolaires :

Dépenses évaluées à 45 000 €

Recettes des familles : 6850 € + Fonds d'amorçage de l'État : 8250 € soit un total de 15 100 €

Soit un impact financier de l'ordre de 29 900 €.

AJOUT D'UN POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR :

Avec l'accord des membres présents, il est ajouté un point à l'ordre du jour relatif au résultat de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement.

SUIVI DES DOSSIERS EN COURS :

- Produits phytosanitaires :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- certifie s'engager dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires sur les espaces communaux avec une marge de progression vers un objectif d'atteinte de zéro phyto,
- s'engage à réaliser un diagnostic et un plan d'action ainsi qu'à communiquer auprès des habitants dans le bulletin municipal et par d'autres communications ou animations
- sollicite l'aide technique et financière du PNR pour l'accompagnement vers cette démarche et notamment la réalisation d'un diagnostic et plan d'action.

- Aménagement de la Place d'Amboise :

Il est donné connaissance du dernier plan concernant le projet d'aménagement de la Place d'Amboise.

Il est rappelé que pour éviter un stationnement anarchique et améliorer la circulation, il est prévu 31 places au lieu de 19 actuellement.

Ce projet consiste à :

- supprimer les places le long du château ce qui permettra de mettre en valeur la fontaine et le mur du château
- prévoir un stationnement sur une double rangée au milieu de la place
- mettre en place un sens de circulation
- positionner la place PMR au début du parking avec la création d'un îlot de protection
- réaliser 8 places en épi devant la ferme de Franck Mahé
- prévoir un stationnement « livraison » pour le restaurant le Rohan
- supprimer le rond-point actuel.

Toutes les précautions seront prises pour s'assurer que les cars et les engins agricoles auront la possibilité de manœuvrer sans difficultés.

Ces travaux de marquage au sol seront réalisés par une entreprise.

Monsieur Claude DUMONT précise que la fleuriste, le poissonnier pourront s'installer le samedi matin devant la grille de la Place Rohan.

- **Conseil d'école :**

Nous avons été destinataire du compte rendu de la réunion du Conseil d'Ecole du 14 Novembre dernier. Celui-ci sera adressé aux membres du Conseil Municipal.

En bref,

les effectifs au 1^{er} Janvier : 188 élèves (167 élèves l'année précédente)

Nouveaux horaires : pour l'école pas de soucis, pour les parents quelques temps d'adaptation.

Articulations école/NAP/APC : les liaisons se font sans soucis. Pour les maternelles, les enseignantes constatent que les enfants sont fatigués, pour les élémentaires, bilan positif. Beaucoup moins d'enfants inscrits au centre aéré de Seraincourt que prévu.

Bilan NAP : 138 élèves fréquentent les NAP

4 ateliers en maternelle : éveil corporel/jeu de ballons/éveil musical/ heure du conte

5 ateliers en primaire : vitrail/échecs/danse/judo/chorale.

Des compliments sur la qualité des activités et sur l'effort financier considérable de la municipalité.

Remerciements à la coordonatrice des activités, Lydie Hennekein.

Les autres points abordés : les projets de l'année, la coopérative, les travaux, la sécurité aux abords de l'école.

Madame Catherine DANEL fait savoir qu'une réunion a été organisée avec les animateurs des NAP le 18 décembre dernier. La plupart souhaiterait poursuivre l'année prochaine avec une évolution dans les activités.

- **Arrêtés sur la réglementation en matière de nuisances sonores et d'élagage :**

Les arrêtés correspondants ont été envoyés par mail au conseil municipal et figureront dans le prochain numéro des Échos de Vigny.

- **A.S.V.V. (Association Sauvegarde Vigny Vexin) :**

Monsieur Philippe Sueur, Vice-président en charge des transports et des infrastructures au Conseil Général a adressé une lettre le 2 décembre à l'ASVV. Les relevés acoustiques effectués à proximité de la RD 14 sont inférieurs aux seuils réglementaires d'intervention de 60 dB(A) le jour et

55 dB(A) la nuit. Il est proposé de faire de nouveaux comptages différenciés (VL, PL et vitesse) en 2015.

- **Assainissement :**
projet de STEP intercommunale Longuesse/Théméricourt/Avernes/Vigny :

Le bureau d'études IRH a été chargé de faire une étude prise en charge par les Communes de Théméricourt et Avernes afin de s'assurer de la faisabilité d'une station d'épuration intercommunale Avernes, Théméricourt, Vigny, Longuesse (pertinence économique – point de vue écologique).

Officiellement, la Mairie de Vigny n'a pas eu connaissance du résultat de cette étude mais il semblerait que cette opération ne serait pas rentable pour les communes de Théméricourt et Avernes, d'autant plus que la police de l'eau émettait des réserves.

Puis le Président propose de passer à l'ordre du jour.

ASSAINISSEMENT : CONTRÔLE DES BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Marie-France Puget.

La loi oblige, lors de la vente d'une propriété, de fournir à l'acheteur un état des lieux au regard de l'assainissement.

Actuellement le bureau d'études IRH réalise, à la demande de la Commune, les enquêtes de conformité des branchements d'assainissement, les frais de contrôle étant facturés aux usagers.

Toutefois, il convient de prendre une délibération pour préciser que les eaux pluviales, dans la mesure du possible, doivent être infiltrées à la parcelle.

Il en est ainsi décidé.

ASSAINISSEMENT : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX :

Madame Marie-France PUGET rappelle que par délibération du 9 septembre dernier, le conseil municipal a décidé de lancer l'appel d'offres pour le recrutement du maître d'œuvre pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement.

14 entreprises ont remis une offre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 7 novembre et le 23 décembre 2014.

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la façon suivante.

- Valeur technique : 60 %
- Prix des prestations : 40 %
- Cohérence des délais : 10 %.

Il est donné connaissance du tableau de classement des 14 entreprises soumissionnaires et du tableau de la notation finale des 3 entreprises retenues après négociation établis par le bureau d'études IRH.

Il en ressort que l'offre la mieux disante est celle de la Société HYDRATEC – 11, rue Georges Charpak 77127 LIEUSAIN dont le montant s'élève pour :

- la tranche ferme à 76 458,62 € H.T.
- la tranche conditionnelle 1 à 11 598,82 € H.T
- la tranche conditionnelle 2 à 8 915,71 € H.T.
- la mission complémentaire 1 à 32 900 € H.T
- la mission complémentaire 2 à 1 200 € H.T.

soit un total de 131 073,15 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché et toutes les pièces administratives, financières et techniques se rapportant au marché de la Société HYDRATEC.

RETROCESSION DE LA VOIRIE – ESPACES COMMUNS- RESEAUX DU SITE DES ORMETEAUX :

Monsieur le Maire précise que la voirie, les espaces communs et les réseaux du site des Ormeteaux ont été rétrocédés par le lotisseur à l'ASL des Ormeteaux Sud.

Il rappelle que la Commune s'était engagée vis-à-vis de l'ASL à reprendre l'ensemble dans le domaine communal.

Sur proposition de Monsieur Robert de KERVEGUEN, le Conseil Municipal donne son accord sur cette rétrocession qui fera l'objet d'un acte notarié en l'étude de Maître MATEU, notaire à Magny-en-Vexin qui connaît bien le dossier puisque tous les actes, aussi bien l'acquisition des terrains que les ventes des lots, ont eu lieu en son étude.

Le coût de cette opération sera de 697,32 €. Avant cette rétrocession, Monsieur le Maire s'assurera auprès de l'ASL que toutes les réserves majeures vis-à-vis du lotisseur ont bien été levées

Puis Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement des Ormeteaux Nord sur la propriété de Monsieur et Madame Guillaume TURNER qui comprend 8 lots (6 lots en zone AU et 2 lots en zone UGb) desservie par une voie centrale avec une placette pour le retournement.

Monsieur Robert de KERVÉGUEN précise qu'il a fait plusieurs demandes à l'aménageur:

- prévoir le stationnement des véhicules à la fois des propriétaires riverains mais aussi des visiteurs
- prévoir des espaces arborés et maintenir ceux existants au PLU
- aménager un chemin piéton dans le lotissement qui déboucherait dans le bas du chemin des Fontaines
- prise en charge de l'aménagement du trottoir, chemin des fontaines, le long du lotissement jusqu'à l'entrée de la rue Yves de Kervéguen.

CONTRAT RURAL : AMENAGEMENT DE LA MAIRIE :

Il est donné connaissance du projet d'aménagement de la Mairie. Il est prévu la suppression de la véranda ce qui permettra de créer un deuxième accès à la mairie et la suppression du local archives pour dégager la vue sur le château et sur le jardin de la mairie.

Ces travaux consisteront :

- à rendre accessible la mairie aux personnes à mobilité réduite avec un accueil, le service passeport au rez-de-chaussée
- à réduire les dépenses en consommation de chauffage en prévoyant une isolation thermique
- à rénover l'intérieur des locaux et prévoir une mise en valeur du bâtiment et ses abords.

Monsieur le Maire propose de prévoir la salle du Conseil Municipal dans les locaux libérés par l'Ecole de Musique.

Il est suggéré d'envisager un hangar à vélo à proximité du jardin de la mairie.

Ces travaux feront l'objet d'un contrat rural subventionné par le Département et la Région. Un premier contact a été pris avec les financeurs pour leur exposer le projet.

La prochaine étape est un bilan énergétique de la mairie.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au PNR dans le cadre de l'opération « diagnostic environnement énergie dans la construction publique ».

La subvention s'élève à 70 % du montant HT des dépenses plafonné à un montant subventionnable de 15 000 € H.T. et la Commune devra également s'engager à participer au programme du Conseil en Energie Partagé.

Le Bureau d'études Alain Paul nous a remis un devis s'élevant à 5 200 € H.T.

D'autre part, la Commune de Vigny a sollicité le SIERC pour son programme de travaux de rénovation de l'éclairage public avec des LED en mettant en avant qu'il s'agit d'un programme novateur pour une commune rurale qui pourrait devenir commune pilote dans le Vexin.

Le SIERC, en assemblée générale le 15 décembre dernier, a fait état que certaines communes n'avaient pas demandé de travaux depuis plusieurs années et que le matériel vieillissant, elles pourraient être aidées dans le renouvellement de leurs équipements. Une réflexion pourrait être évoquée à la prochaine assemblée générale prévue dans le courant du 1^{er} trimestre 2015.

Un lampadaire équipé de LED a été mis en place rue des Saules à titre d'essai.

Il est rappelé que le lavoir va être mis en valeur par des LED, des essais seront effectués avant l'installation définitive.

IMPACT DE LA LOI DES FINANCES 2015 SUR LES COMMUNES :

Il est donné connaissance de l'étude réalisée sur l'estimation des recettes locales pour l'année 2015 compte tenu de la perte de ressource sur les dotations (DGF – Dotation « Canton »).

La Commune a une situation financière saine mais cette perte de ressource aura un impact important sur les contributions directes, après étude plus avancée, nous serons peut-être contraints d'augmenter les taux.

La Commune devra être exemplaire dans ses dépenses de fonctionnement à caractère général et prévoir de réduire : la consommation énergétique, les frais en photocopies, le budget des fêtes et cérémonies, le CCAS...

COMMISSION PARC LOCATIF :

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Claude DUMONT qui a réuni la commission parc locatif le 4 décembre dernier.

Après examen des différentes demandes, la commission a retenu la candidature de :

- Madame BOUTIGNY Malika pour le logement type F4 au 2^{ème} étage du 42, rue Beaudouin pour un loyer de 800 € charges comprises

- Monsieur Jonathan CAPRON pour le logement type F2 au 1^{er} étage du 2, rue de la Vieille Côte pour un loyer de 350 € charges comprises.

Le Conseil Municipal approuve le choix de la Commission.

COMMISSION INFORMATION - COMMUNICATION :

En l'absence d'Anna Fauvet, Monsieur le Maire passe la parole à Madame Marie-France PUGET.

Madame Anna FAUVET finalisera la prochaine édition des Échos de Vigny en janvier. Elle attend encore des articles. La distribution devrait pouvoir se faire avant le 20 Janvier.

D'autre part, Madame Marie-France PUGET fait savoir qu'elle aurait souhaité la mise en place du nouveau site internet entre Noël et Jour de l'An mais en raison du retard, il faudra certainement demander à Gallimédia de nous héberger un mois de plus.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE :

Le bureau de la CCVC s'est réuni le 11 décembre et le Conseil Communautaire le 18 décembre.

- Financement du service de l'instruction des actes d'urbanisme : le coût serait de 5,75 € par an et par habitant. Le service sera opérationnel en janvier 2015.
Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention confiant l'instruction des autorisations d'urbanisme à la CCVC.
- Fibre optique : adhésion au syndicat Val d'Oise Numérique : 12 M €
le coût de fonctionnement supporté par la CCVC serait de l'ordre de 1,2 M €..
- Finances : pour 2015 environ 200 000 € de dépenses supplémentaires qui ajoutées à la baisse de la DGF et l'augmentation du FPIC, nécessiteront une augmentation des taux des 4 taxes d'environ 20 %.

INFORMATIONS DIVERSES

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

L'INSEE vient de nous communiquer la population légale de Vigny en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2015 :

	1 ^{er} Janvier 2015 :	1 ^{er} Janvier 2014 :
Population municipale :	1 065	1 072
Population comptée à part :	20	17
Population totale :	1 085	1 089

S.I.M.V.V.O. :

Le S.I.M.V.V.O. s'est réuni le 8 décembre dernier.

La Commune de MOUSSY a demandé son adhésion au syndicat, qui l'a acceptée à l'unanimité. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de MOUSSY au SIMVVO.

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS :

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé d'organiser une réunion le samedi 31 Janvier à 10 h 30 sous la forme d'un temps d'échanges entre les nouveaux habitants et les élus suivi du verre de l'amitié.

TELETHON :

Madame Anick Pertuisot nous communique le résultat du téléthon pour la commune de Vigny à savoir un bénéfice de 1 709,20 € et pour l'ensemble du canton à 16 243,21 €.

Cette journée fut une réussite grâce à tous les participants et a renouvelé l'année prochaine et des félicitations sont adressées aux organisateurs.

Au niveau du canton, Vigny se trouve à la deuxième place, Longuesse ayant reversé la somme de 6 434 €.

La responsable du téléthon, Marie Lesieux, est décédée brutalement d'une crise cardiaque.

RAVE PARTY :

Monsieur de Robert KERVÉGUEN fait savoir qu'une rave party a été organisée sur le site Auga dans la nuit du samedi 20 décembre. Il était sur place avec la gendarmerie et a constaté un grand nombre de participants avec beaucoup de matériel.

Monsieur le Maire a contacté le propriétaire, Monsieur Picard de la Société Vigny Thorn qui n'a pas encore porté plainte. Il lui a demandé de sécuriser son site, la gendarmerie est inquiète car elle craint une récidive.

Les dégradations constatées sont : un tag sur le mur d'une maison rue Yves de Kervéguen, sur le transformateur électrique du site des Ormeteaux et sur un panneau directionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire passe la parole aux membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Anick PERTUISOT fait part des remarques qui lui ont été faites lors de la distribution des colis de Noël aux seniors à savoir la vitesse excessive des voitures et les difficultés d'emprunter certains trottoirs trop étroits.

Monsieur le Maire tient à remercier les membres du CCAS pour leur implication dans la distribution des colis. Cela permet d'avoir un temps d'échanges et d'écoute avec les personnes.

- Madame Catherine DANIEL suggère de prévoir un dîner avec le Conseil Municipal et les conjoints. La date retenue est le vendredi 6 février à 20 heures.
- Monsieur Claude DUMONT fait savoir que les jeux pour enfants seront installés au stade fin janvier début février ainsi que les distributeurs de sacs pour les déjections canines.
- Monsieur Patrick MADI fait savoir que des problèmes sur l'éclairage public de la Gaudière ont été constatés les 18 et 19 décembre qui ont nécessité l'intervention de l'électricien communal.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Mardi 27 Janvier 2015 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 50.